



Violence à enfant de 8 ans en ecole primaire

Par **soussy01**, le **12/10/2010** à **14:58**

Bonjour,
Mon fils de 8 ans en école primaire à reçu une gifle lors d'une sortie scolaire à la piscine. Mon fils est assez penible il aurait frapper un enfant et une personne qui aide les enseignants à habiller les enfants lui a donner une gifle. Mon fils est tres perturbé par cette histoire. Que faire? merci

Par **chris_ldv**, le **12/10/2010** à **15:33**

Bonjour,
Votre fils étant "perturbé" par cette histoire je vous suggère de lui donner vous même une gifle supplémentaire en plus de celle qu'il a déjà reçu d'un tiers pour qu'il comprenne bien qu'à 8 ans il ne doit pas se montrer "pénible" et encore moins frapper un autre enfant.
Ce n'est pas un mauvais traitement infligé si cela reste exceptionnel, mais juste l'exercice de l'autorité parentale.
Si votre fils ne comprend pas à 8 ans que la violence de sa part n'est pas acceptable alors en grandissant il va acquérir davantage de force physique et en l'absence de règle clairement établie et de la menace d'une sanction dissuasive il l'utilisera forcément à mauvais escient.
Cordialement,

Par **soussy01**, le **12/10/2010** à **15:46**

Je ne vois pourquoi vous ecrivez autorité parentale vu que la personne qui l'a frappé n'est pas de la famille. JE DEMANDAIS UN AVIS JURIDIQUE ET NON VOTRE AVIS PERSONNEL.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **18:43**

et ensuite on va s'étonner, avec des gens conseillant la violence comme toute réponse éducative, que la société devienne de plus en plus violente.
Défendre les violences faites sur mineur de 15 ans par personne en position d'autorité, lors de sortie d'élèves, délit passible de 5 ans de prison, c'est sûrement une acte d'une grande conscience citoyenne.
Il faut vraiment être d'une grande inconscience sociale pour estimer que la violence comme réponse éducative a un impact positif. Mais il a du lui-même recevoir beaucoup de coups étant enfant, alors il reproduit le même schéma violent, une fois adulte.

Par **Clara**, le **12/10/2010** à **21:32**

Pauvre enfant qui se ferait frapper de tous les cotés avec un conseil pareil ! Qui vous dit que cet enfant n'a pas été provoqué par celui qu'il a frappé. C'était peut être sa seule réponse à une agression plus sournoise.
Vous devez porter plainte au commissariat contre la personne qui a frappé votre enfant ! Entre autre, la claque a du être violente au point de casser ses lunettes, et la maîtresse dans cette histoire, comment se fait-il qu'elle n'a rien fait contre la personne qui a frappé un de ses élèves dont elle est responsable.
Votre enfant a besoin de voir que vous le protégez, qu'il n'est pas seul contre cet adulte qu'il voit chaque jour à l'école. Expliquez lui que ce n'est pas bien de taper, que s'il a un problème avec un autre enfant, il doit aller en parler avec la maîtresse.
Personnellement, me connaissant, s'il arrivait une chose pareille à ma poupée, j'envoie celle qui l'a frappé direct à l'hôpital, comme ça on serait deux à porter plainte, mais c'est évidemment pas le conseil que je vous donne. Je sais que je peux être dangereuse si on touche à mes enfants.
Votre histoire m'a choquée ! Les instituteurs et leurs aides n'ont pas le droit aux violences physiques sur les enfants, trop facile. Il y a des lois contre ça, faites tout ce que vous pouvez pour défendre votre enfant. Voyez la maîtresse, le directeur de l'école, leurs supérieurs, le commissariat, ne laissez pas courir car ils se permettront de recommencer s'ils se sentent impunis !
Bon courage à votre enfant, et à 8 ans, on est pas "pénible" sans raison. Faites vous aider pour l'aider

Par **chris_idv**, le **12/10/2010** à **21:53**

Bonjour,
Clara: *"la claque a du être violente au point de casser ses lunettes."*
Vous devez avoir des informations privilégiées ... ou une forte propension à l'affabulation car à ma connaissance cela n'est écrit nul part dans ce post.
Cordialement,

Par **Clara**, le **12/10/2010** à **22:14**

je l'ai lu dans l'autre forum, c'est la même personne qui a écrit le même post et qui y stipulait que les lunettes de son enfant avait été cassé lors de la claque et on lui conseillait de porter plainte pour en plus se faire rembourser les lunettes. Du coup, je suis restée avec ses informations et lui ai répondu sur ce site. D'ailleurs sur l'autre site, elle disait être outrée qu'on

lui conseille de "re-claquer" son enfant en retour et je n'avais pas compris pourquoi elle disait ça puisque personne ne lui conseillait dans les posts. J'ai mieux compris en lisant le votre sur ce site ! rnje comprends votre étonnement, sinon, non je vais bien, je n'affabule jamais, pas besoin

Par **Melanie555**, le **13/10/2010** à **10:11**

Bonjour, rnUn enfant n'est pas "pénible" sans raison. Dans la situation que vous décrivez, il est important que vous l'aidiez en discutant avec lui, tout autant qu'il est important pour lui qu'il se sente aidé par vous.rnQuoiqu'il en soit, il serait absurde et irresponsable de vous placer dans un mode de punition (par une gifle de surcroît), alors même que vous ne connaissez pas les circonstances de l'incident.rnConcernant le personnel scolaire, et en admettant que votre enfant ait mérité une punition, il est inconcevable pour quiconque que cette punition se traduise par une gifle dont l'on peut effectivement reconnaître le côté traumatisant.rnUne telle attitude de la part du corps "enseignant" mérite que vous le signaliez aux autorités compétentes.rnCordialement

Par **nicoliniez**, le **13/10/2010** à **13:21**

Repondre à la violence par la violence n'est évidemment pas la bonne solution...rnAyant déjà eu le cas, non similaire, mais presque, je peux vous conseiller les choses suivantes :rn- il apparaît urgent de rencontrer le maître ou la maîtresse qui avait la responsabilité de l'enfant. J'accompagne moi même des enfants de 6-7 ans à la piscine, et il est inenvisageable que la maîtresse n'ait pas vu la scène. Donc s'expliquer avec lui (elle) me paraît indispensable pour savoir ce qu'il s'est passé, et pour qu'il (elle) prenne les dispositions nécessaires pour la personne accompagnante ayant giflé l'enfant ne les accompagne plus.rn- régler le litige des lunettes cassées soit avec l'écollé, soit si l'école ne veut rien entendre, directement avec la personne les ayant cassées.rn- exprimer votre ressenti auprès de la personne ayant giflé votre enfant. Si effectivement celui-ci n'est pas ouvert au dialogue et vous envoie "bouler", allez déposer plainte pour violence auprès du commissariat ou de la gendarmerie de votre domicile.rnJe ne suis pas accroc des "plaintes à tout prix" à "l'américaine", mais il est bien sûr indispensable de protéger notre enfant.rnJe terminerais en relativisant un petit peu : une gifle est bien souvent un geste irréfléchi en réponse d'un comportement "incorrect" de l'enfant. Bien souvent la personne l'ayant donné (parent ou autre) regrette ce geste "reflexe". Cette personne n'est certainement pas mauvaise pour avoir envie de s'occuper bénévolement d'enfant, mais soit il a été élevé comme ça, soit il a vraiment eu un geste malheureux et il s'en veut. Une gifle même si elle peut troubler votre enfant ne le traumatisera pas non plus.rnA vous de lui expliquer que ce que lui a fait n'est pas bien, et que ce que la personne qui l'a giflé n'est pas bien non plus.... et qu'il faut savoir pardonner (je parle de votre enfant, pas de vous!).rnBref en un mot, allez voir en priorité le(a) maître (sse), et allez voir ensuite la personne ayant mis une gifle à votre enfant. Vous verrez vite si la personne regrette son geste ou non. Si la personne regrette son geste, elle vous écoutera et s'excusera, sinon, c'est une imbécile et à vous de voir si cela mérite de déposer plainte ou non. rnQuoi qu'il en soit, cette personne ne doit plus accompagner les enfants lors de sorties, ou alors avec un sacré briefing de la maîtresse.rnVoilà l'humble avis d'une personne qui travaille avec des enfants 7j/7 et 24h/24....

Par **nicoliniez**, le **13/10/2010** à **13:27**

Mais bien sûr , il est facile de donner des conseils....rnJe suis plus impulsif que vous car j'aurais déjà expliquer ma façon de penser à cet (te) individu(e).... rn... et pas forcément par le langage, ou peut être celui des signes (sic....)

Par **angy8**, le **27/01/2011** à **14:21**

bonjour,rnj'estime que nul a le droit de taper un enfant et c'est une faute grave de cette personne rnvous seule et votre mari avez le droit si vous l'estimer de donner une fessée à votre enfant rnil aurait été préférable de la sanctionner voilà tout !!!!!!!rnmoi j'ai un problème et cherche conseil aussi rnle maître de ma fille lui fait peur rnil tape sur la tête des enfants avec un livre, tape fort ses livres sur la table pour se faire respecter rnnon es 5 maman dont les enfants ont peur d'aller à l'école rnje ne sais quoi faire faut-il le rencontrer à plusieurs ou faut-il saisir l'académie????????????d'autant que le maître fait parti du nouveau régime et qu'il n'a encore pas son diplôme????????????merci de votre aide

Par **Marion2**, le **27/01/2011** à **17:43**

Surtout continuez bien à aller dans le sens des enfants, à leur dire que le maître est méchant et qu'il doit leur faire mal lorsqu'il leur donne un petit coup de livre sur la tête....rnOn se demande parfois si ce ne sont pas les parents qu'on devrait "recadrer."

Par **XXX_asian**, le **25/10/2012** à **01:39**

beaucoup de gens disent que c'est un crime de taper un enfant, mais si l'enfant sait que quoi qu'il fasse, il ne risque pas plus que ... d'être un peu "gronder", je ne pense pas qu'il arrête. Voyez, les violeurs, voleurs, caïd, ... sont souvent les mêmes (une fois sortis, ils recommencent car tout ce qu'ils risquent c'est juste quelques années en prison, logé, nourrit sans violence). Un enfant, malgré son bas âge (à partir de 7 ans, voire plus jeune?), pense, réfléchit. ce n'est pas un enfant de chœur... L'homme est ainsi.hiihh. preuve: c'est bien dans l'armée qu'il y a le plus de disciplinés, allez savoir pourquoi.hiihrrnen gros, on arrête une guerre en faisant la guerre. (je ne parle pas de chantage, encore plus surnois!).